



STANNOL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	Lötdraht 2630/2632/HS10/HS05/362 ECOLOY® TC
Synonymes	Lötzinn ECOLOY® TC (Sn, Cu 0,5-0,9%) * Lötzinn ECOLOY® TC 300 (Sn, Cu 2,5-3,5%)
Date d'émission	le 06-mai-2013
Numéro de version	1,0
Date de révision	le 06-mai-2013
Utilisation du produit	utilisation professionnelle

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Wire for soft solder
Utilisations déconseillées	Aucun connu

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société	STANNOL GmbH
Adresse	Oskarstr. 3-7 42283 Wuppertal Allemagne
Personne à contacter	Dr. Sven Mönninghoff
Numéro de téléphone	+49 (0) 202 585-129
Télécopie	+49 (0) 202 585 155
E-mail	sven.moeninghoff@stannol.de
Personne de contact	HSE-BBS@bayer.com
Numéro d'appel d'urgence	+49 (0) 202 585 129 (8:00 a.m. – 4:00 p.m. (MET))

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Remark: The classification for this article has been derived with the use of the regulations for mixtures.

Résumé des dangers

Dangers physiques	Pas de classification pour les dangers physiques.
Dangers pour la santé humaine	Pas de classification pour les dangers sanitaires. Cependant, l'exposition professionnelle au mélange ou aux substances peut provoquer des effets sanitaires.
Dangers pour l'environnement	Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.
Risques particuliers	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Principaux symptômes	Non disponible.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Numéro CE	-
Étiquette CE	Non disponible.
Phrases R	Non disponible.
Phrases S	Non disponible.
Numéro d'autorisation	Non disponible.
Informations supplémentaires de l'étiquette	Sans objet.

2.3. Autres dangers

Remark: As an article, this product has not to be labelled pursuant to current EU-regulation.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS / Numéro CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
Étain	96,5 - 99,5	7440-31-5 231-141-8	-	-	#
Classification :	DSD: - CLP : -				
Cuivre	0,5 - 3,5	7440-50-8 231-159-6	-	-	
Classification :	DSD: - CLP : -				
Colophane	<= 3,8	8050-09-7 232-475-7	-	650-015-00-7	
Classification :	DSD: R43 CLP : Skin Sens. 1;H317				

CLP : Règlement n° 1272/2008.

DSD : Directive 67/548/CEE.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

: Des limites communautaires d'exposition sur le lieu de travail ont été assignées à cette substance.

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales Non disponible.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Produit chaud : Immerger ou rincer immédiatement la peau avec de grandes quantités d'eau froide afin de dissiper la chaleur. Couvrir d'une compresse en coton propre ou de gaze et obtenir des soins médicaux sans délai.
Contact avec les yeux	Les personnes portant des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appliquer un traitement symptomatique. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Non disponible.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
Moyens d'extinction inappropriés	Eau, CO2 ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même ne brûle pas. Hot melt

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers	Les pompiers doivent porter une combinaison de protection intégrale incluant un appareil respiratoire autonome.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	Les ruissellements d'eau peuvent nuire à l'environnement.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage.

Pour les secouristes Non disponible.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Recueillir autant de produit que possible par des moyens mécaniques. Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

6.4. Référence à d'autres sections Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. Éviter tout contact de cette substance avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Éviter toute exposition prolongée. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser avec précaution en cas de manipulation/stockage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Stocker dans un endroit sec. Utiliser avec précaution en cas de manipulation/stockage. Stocker dans le respect des dispositions locales / régionales / nationales / internationales en vigueur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Type	Valeur	Forme
Colophane (8050-09-7)	VME	0,1 mg/m ³	
Cuivre (7440-50-8)	VLE	2 mg/m ³	Poussières.
	VME	1 mg/m ³	Poussières.
		0,2 mg/m ³	Fumée.

UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE

Composants	Type	Valeur
Étain (7440-31-5)	VME	2 mg/m ³

Limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées Suivre les procédures standard de surveillance.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Le port de lunettes de protection chimique est conseillé.

Protection de la peau

- Protection des mains Utiliser des gants de protection en : Leather

- Divers Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est recommandé.

Protection respiratoire Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Risques thermiques Le port de gants de protection thermique est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette. Éviter le contact avec le produit fondu.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec les yeux.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Non disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	Solide.
Forme	Bande.
Couleur	Métallique.
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Sans objet.
Point de fusion/point de congélation	227 - 310 °C (440,6 - 590 °F)
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

limite inférieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
Pression de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	Sans objet.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité(s)	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Sans objet.
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non disponible.

9.2. Autres informations

Densité	7,00 - 9,00 g/mL @ 20 °C
---------	--------------------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Agents oxydants forts.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Aucun(e)s dans les conditions normales.
10.5. Matières incompatibles	Acides. Chlore.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Non disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Non disponible.
------------------------	-----------------

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Donnée inconnue.
Inhalation	Donnée inconnue.
Contact avec la peau	Donnée inconnue.
Contact avec les yeux	Donnée inconnue.

Symptômes	Non disponible.
-----------	-----------------

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Cuivre (7440-50-8)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, OECD Guideline 402
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	> 2500 mg/kg, OECD Guideline 401
Corrosion ou irritation de la peau	Donnée inconnue.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Donnée inconnue.	
Sensibilisation respiratoire	Donnée inconnue.	
Sensibilisation cutanée	Donnée inconnue.	
Mutagenicité des cellules germinales	Donnée inconnue.	
Cancérogénicité	Donnée inconnue.	
Toxicité pour la reproduction	Donnée inconnue.	
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique	Donnée inconnue.	
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées	Donnée inconnue.	
Danger par aspiration	Donnée inconnue.	
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Non disponible.	
Autres informations	Non disponible.	

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Non présumé nocif pour les organismes aquatiques. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

Composants	Espèce		Résultats d'essais
Colophane (8050-09-7)			
Aquatique			
Crustacé	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	911 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	> 1000 mg/l, 96 heures
12.2. Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.		
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Non disponible.		
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	Non disponible.		
Facteur de bioconcentration (BCF)	Non disponible.		
12.4. Mobilité dans le sol	Non disponible.		
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.		
12.6. Autres effets néfastes	Non disponible.		

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Code des déchets UE	Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation

N'est pas listé.

Restrictions d'emploi

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Non réglementé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

Non réglementé.

Autres règlements de l'UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non réglementé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Colophane (CAS 8050-09-7)

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

Colophane (CAS 8050-09-7)

Autres réglementations	Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux spécifications du Règlement (CE) N° 1907/2006. Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné.
Réglementations nationales	Non disponible.
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

SECTION 16: Autres informations

Liste des abréviations	Non disponible.
Références	Non disponible.
Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange	Non disponible.
Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15	R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
Informations de formation	Non disponible.
Avis de non-responsabilité	Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.
Sections SDS mises à jour	Composition/Renseignements sur les ingrédients : Ingrédients Caractéristiques chimiques et physiques : Propriétés multiples